

# **LUXEMBOURG INVESTMENT FUND SICAV en liquidation judiciaire**

## **Communiqué des liquidateurs**

**Numéro 56**

### **Jugement du 4 juin 2021 concernant le sursis à statuer**

Dans la procédure relative à l'assignation en responsabilité introduite par les liquidateurs judiciaires à l'encontre de UBS, les administrateurs de la sicav et son réviseur d'entreprises, le tribunal a décidé de sursoir à statuer, en attendant l'issue de l'instruction pendante au pénal.

Une copie du jugement du 4 juin 2021 est publiée dans la rubrique « Documents juridiques ».

Luxembourg, le 9 juin 2021

Les liquidateurs

Alain RUKAVINA    Paul LAPLUME

Luxembourg, le 4 juillet 2016

Les liquidateurs

Alain RUKAVINA    Paul LAPLUME